



## Spécial concours régionaux 2020

Bonjour,

Les concours régionaux débutent ce mois ci. Cette lettre, pour vous indiquer les principales dates de chacun des concours. Tout au long de la saison, au fur et à mesure des concours, il est possible d'aller voir les résultats et les photos sur le site des concours de la FPF. Vous pouvez y aller :

- en accès direct : <http://copain.federation-photo.fr/>
- ou par le site de la FPF (<https://federation-photo.fr/>) puis « Menu » et « site des concours »

### Participation aux concours

Tous les concours régionaux sont sélectifs à un concours national, à l'exception d'un seul, le concours auteur image projetée, qui est exclusivement régional.

L'architecture des concours (papier, image projetée, nature) discipline par discipline, est la suivante :

- régional, sélectif la même année au national 2
- national 1 (45 clubs issus du national 2)
- coupe de France (30 clubs issus du national 1)

Peuvent participer aux concours régionaux, tous les adhérents (fédérés et non fédérés) des clubs adhérents à la FPF de Bourgogne, ainsi que les adhérents individuels à la FPF. Ne sont par contre sélectionnables aux concours nationaux, que les titulaires de la carte FPF.

Toutefois, pour les clubs sélectionnés dans un National 1 ou en Coupe de France, la règle, discipline par discipline, est la suivante :

- les auteurs de ces clubs participant à un National 1 ou à la Coupe de France, ne peuvent pas participer au régional dans la même discipline ;
- par contre, les auteurs de ces clubs qui ne participent pas au national 1 ou à la Coupe de France peuvent participer, dans la même discipline, au régional.

### Règle : une photo = un concours photo par saison

Une photo ne peut être présentée qu'une seule fois dans un concours photo par an. De plus, les photos déjà publiées dans un Florilège, ne peuvent plus participer à un concours photo.

Cette règle concerne les concours « photo » (papier, IP, nature) mais ne concerne pas les concours auteur et audiovisuel.

### **Les concours Auteur** (commissaire : Jean Jossier)

Il y a deux concours régionaux d'auteur :

- un concours PAPIER qui est sélectif au National.
- un concours IP qui est uniquement régional

Chaque concurrent peut présenter UNE SEULE série papier, et un maximum de DEUX SERIES IP.

Précision : une série d'auteur doit être homogène dans sa présentation, et facilement compréhensible dans son message. Il est toutefois toléré d'y ajouter une dernière photo, au même format, destiné à expliquer sa démarche en une dizaine de lignes maxi.

Pour le concours papier :

Le nombre de photos est de 8 mini, et 15 maxi.

Les épreuves, en monochrome et/ou couleur, devront être présentées de façon à harmoniser l'ensemble. Pour chaque support les dimensions sont libres dès lors que chaque côté est compris entre 30 et 50 cm. Le support doit être rigide. Il sera soit un support carton d'une épaisseur maximale de **2,5 mm**, soit un papier d'au moins 300g

Pour le concours IP

Il n'est pas éligible au National, il est destiné à ceux qui veulent s'initier au travail d'auteur, et à ceux qui veulent tester un travail en vue d'une étape 'papier' ultérieurement. Pour ce concours exclusivement régional, le nombre de photos est réduit à un minimum de 6, et un maxi de 10.

**Pour la lisibilité de la série, il est possible de la compléter par une dernière photo globalisant toutes les vignettes, à condition de ne pas dépasser les 10 photos avec cette dernière image récapitulative.**

Pour ces deux concours la fin des inscriptions est fixée au samedi 28 décembre à minuit. Pour ces deux concours, il faut s'inscrire sur le site des concours de la FPF.

Les photos papier sont à faire parvenir, à cette même date, au commissaire régional :

Jean JOSSIER  
26 rue de la Bresse  
21121 FONTAINE LES DIJON  
Tél 06 17 45 88 89.

Le jugement de ces deux concours aura lieu le samedi 18 janvier à Dijon.

### **Le concours audiovisuel** (commissaire ; Jean-Claude Duez)

Pour le concours régional audiovisuel, la date limite d'inscription est fixée au 18 janvier 2020. Le jugement aura lieu le 25 janvier 2020 à Dijon. Jean-Claude Duez vous enverra directement les informations relatives à la participation à ce concours.

### **Les concours papier - monochrome et couleur** - (commissaire : Marc Bouverne)

Il y a deux concours papier généralistes : couleur et monochrome. Chacun de ces concours est sélectif à un National 2.

Dans chacun de ces concours, chaque auteur peut présenter un maximum de 4 photos. Il n'y a pas de nombre limite par club. Le classement des auteurs est fait sur les 3 meilleures photos, et des clubs sur les 6 meilleures. Les dates sont les suivantes :

	Date limite inscription	jugement
Papier monochrome	22 février 2020	7 mars 2020 à Sens
Papier couleur	15 mars 2020	28 mars 2020 à Mâcon

Les photos sont à envoyer, avant la date limite, à l'adresse suivante :

Marc Bouverne  
9 rue Poitevin  
71000 MACON  
Tél : 06 83 24 76 37

### **Les concours IP - monochrome et couleur-** (commissaire : Marc Bouverne)

Il y a deux concours image projetée généralistes : couleur et monochrome. Chacun de ces concours est sélectif à un National 2.

Dans chacun de ces concours, chaque auteur peut présenter un maximum de 4 photos. Il n'y a pas de nombre limite par club. Le classement des auteurs est fait sur les 3 meilleures photos, et des clubs sur les 6 meilleures. Les dates sont les suivantes :

	Date limite inscription	jugement
IP monochrome	1 <sup>er</sup> mars 2020	jugement par internet
IP couleur	1 <sup>er</sup> mars 2020	jugement par internet

### **Les concours nature - papier et IP -**

Dans la dernière lettre de l'UR qui a fait suite à l'AG, il était indiqué qu'en l'absence de commissaire régional, le concours ne serait pas organisé. Il n'y a, pour l'instant, toujours pas de commissaire pour le concours IP. Il n'est donc pas ouvert.

Par contre, pour le concours nature papier, Jean Claude Alary, assisté de Andrée Lemarié, (PC Niepce Chalon sur Saône) se sont portés volontaires pour organiser ce concours. Les dates sont les suivantes :

	Date limite inscription	jugement
Nature papier	8 février 2020	22 février 2020 à Chalon sur Saône

Les photos papier sont à envoyer à :

Andrée Lemarié  
9 rempart Saint Pierre  
71100 Chalon sur Saône

Alors, faites des photos.

Le président de l'union régionale

Marc Bouverne